



COMMUNE D'AUTIGNY

RAPPORT DE GESTION **relatif aux comptes 2024**



Table des matières :

Table des matières

1.	Préambule :	4
2.	Conseil communal	5
3.	Gestion administrative et entretien de la commune	5
3.1	Personnel fixe	5
3.2	Personnel auxiliaire	6
4.	Commissions.....	6
4.1	Commission financière	6
4.2	Commission d'aménagement.....	6
4.3	Commission des naturalisations.....	6
4.4	Commission du Feu et Spécialiste communale du Feu	7
5.	Délégations.....	7
5.1	Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises, (ARCOS), Service des curatelles.....	7
5.2	Association du cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)	7
5.3	Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI).....	7
5.4	Réseau Santé Sarine (RSS)	7
5.5	Crèches et accueil familial de jour.....	8
5.6	Traitement communal des eaux usées, STEP d'Autigny.....	8
5.6.1	Association Epuration de la Glâne et Neirigue (AEGN)	8
5.6.2	Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).....	8
5.7	Gestion des déchets	9
5.8	Sylviculture, gestion du domaine forestier communal.....	9
5.9	Bibliothèque Régionale (BRA).....	9
5.10	Relations au niveau du district	9
6.	Collaborations intercommunales Autigny-Chénens- Cottens	9
6.1	Cercle scolaire intercommunal.....	9
6.2	Accueil extra-scolaire.....	10
6.3	Devoirs surveillés	10
6.4	Transports scolaires.....	10
6.5	Approvisionnement en EAU	11
6.6	Cimetière communal	11
7.	Autres collaborations.....	11
7.1	Conférence des syndics de Sarine-Ouest	11
7.2	Tirs obligatoires	11
7.3	Groupe de travail Mobilité Sarine-Ouest	11
8.	Sociétés locales.....	12
8.1	Fanfare.....	12
8.2	Chœur mixte	12

8.3	Looping	12
8.4	Ski-Club Tooschuss.....	12
8.5	FC Chénens-Autigny.....	12
8.6	Société de jeunesse	12
8.7	Union des Sociétés locales AUTIGNY-CHENENS (USL).....	13
9.	Patrimoine administratif.....	13
9.1	Bâtiments communaux.....	13
9.1.1	Administration communale	13
9.1.2	Ecole	13
9.1.3	Halle polyvalente	13
9.1.4	Déchetterie	14
9.1.5	Buvette des Glières.....	14
9.2	Parchets communaux	14
10.	Patrimoine financier	14
10.1	Maison de la Gravière.....	14
11.	Finances et Impôts.....	15
11.1	Présentation taux d'impôt et taxes communales.....	15
11.2	Passage de MCH1 à MCH2, base légale et conséquences.....	15
11.3	Budget 2024.....	15
11.4	Comptes 2024.....	16
11.5	Budget 2025.....	16
11.6	Commentaires du résultat.....	17
11.7	Annexes aux comptes annuels	18
11.7.1	Etat du capital propre (art. 13 OFCo)	18
11.7.2	Tableau des provisions (art. 14OFCo).....	19
11.7.3	Tableau des garanties (art. 18 let.e FLCo & art. 16 OFCo).....	20
11.8	Indicateurs financiers	21
11.8.1	10.81 Taux d'endettement net.....	21
11.8.2	Degré d'autofinancement.....	21
11.8.3	Part des charges d'intérêts	23
11.8.4	Dettes brute par rapport aux revenus	24
11.8.5	Proportion des investissements	25
11.8.6	Part du service de la dette.....	26
11.8.7	Dettes nette par habitant.....	27
11.8.8	Taux d'autofinancement.....	28
12.	Et plein d'autres tâches encore.....	29
13.	Conclusion	29

1. Préambule :

En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1 et 2 de la loi sur les finances communales (LFCo https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6) qui a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit,
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière,
 le Conseil communal vous présente le rapport de gestion demandé.
 Cette loi a pour objectifs de promouvoir une politique financière et une gestion administrative conformes aux principes d'un usage économe et efficace des fonds publics, tout en garantissant l'équilibre financier.
- En application de l'article 19 LFCo, le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.
 Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale en même temps que les comptes.
 L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.
- En application de l'art. 13 LFCo, les comptes se composent des éléments suivants :
 - a) le bilan
 - b) le compte de résultats
 - c) le compte des investissements
 - d) le tableau des flux de trésorerie
 - e) l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé. Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison. Ainsi pour cette 3^{ème} année relative à ce nouveau modèle, les comptes et budgets 2023 sont ajoutés pour comparatifs avec les comptes et budgets 2024.
- En application du Règlement des finances (RFin) de la Commune d'Autigny, adopté par l'assemblée communale du 20 avril 2021 et approuvé par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts le 23 juin 2021.
- En application du règlement d'exécution (REFin) adopté par le conseil communal le 9 mars 2021.

Ce rapport de gestion suit le plus fidèlement possible la succession des chapitres et sous-chapitres de ce nouveau plan comptable.

2. Conseil communal

Le Conseil communal est composé de 5 conseillers.

Depuis la dernière élection du 15 mai 2022, et dernière constitution du 14 juin 2022, la composition du Conseil communal est restée stable. Il est constitué comme suit, avec la répartition des différents dicastères.

Syndique :	Madame Dominique Haller Sobritz Finances, Santé/Seniors/Feu, Administration générale, Personnel, Informations communales.
Vice-syndique :	Madame Laurence Charrier Accueil extra-scolaire et Petite enfance, Affaires sociales, curatelles, Agriculture et Forêts, Environnement, énergie, Culture et loisirs, Cimetière
Conseillers :	Monsieur Nicolas Losey Eau potable, Epuration, Routes et éclairage, Ordre et sécurité publique (Affaires militaires, protection civile)
	Monsieur Mathias Mauroux Constructions, Bâtiments communaux, Aménagement du territoire
	Monsieur Alexandre Gasser Enseignement, Bibliothèque, Edilité, Déchetterie

Le Conseil communal s'est réuni cette année en séance, en règle générale le lundi soir, parfois le mardi selon nécessité, à 42 reprises, dont 3 fois pour l'assemblée communale et 11 en ajoutant une séance annexe avec un consultant, ou un citoyen pour des dossiers spécifiques. L'ensemble de ces séances représentent 557 ¼ heures. Pour 30 séances, le Conseil communal était au complet, c'est dire l'investissement et l'assiduité de chacun /e. Les absences étant essentiellement dues aux maladies ou vacances. En plus, le total des heures de vacations annexes, séances intercommunales, et travaux inhérents à la fonction de chacun s'élève à plus de 1'124 heures enregistrées, certains dossiers ayant nécessité de nombreuses discussions, ou rencontres pour leur résolution. Malgré tout, la réalité effective est bien au-delà, tant il est vrai que « le bénévolat » fait aussi partie des « activités » communales.

3. Gestion administrative et entretien de la commune

3.1 Personnel fixe

L'administration communale est occupée par 6 collaborateurs, à des taux partiels, pour un total de 210 % d'EPT pour l'administratif, et 130 % pour l'édilité.

• Secrétaire communale	Mme Erika Chappuis	80 %
• Caissière communale	Mme Chantal Gobet	60%
• Caissier communal	M. Gazmend Gerxhaliu	40% depuis le 15 octobre 2024
• Collaboratrice technique (Constructions et spécialiste Feu)	Mme Magali Raboud	40%, puis 50 % dès le 1 ^{er} octobre 2024
• Collaboratrice administrative (et Responsable du contrôle des habitants)	Mme Geneviève Studer	30%
• Edilité	M. Florian Curty	100%
	M. Daniel Chablais	30 %
	jusqu'au 30 juin, date de son départ en retraite.	

3.2 Personnel auxiliaire

Pour les tâches annexes ou ponctuelles, qui nécessitent peu d'heures hebdomadaires par personne, et bien qu'elles soient importantes en termes de rôle à jouer pour le bon fonctionnement de la Commune, l'engagement de personnel avec des contrats horaires ont été conclus.

Les domaines occupant le personnel auxiliaire sont : l'accueil extra-scolaire (AES), les transports scolaires, les devoirs surveillés, la surveillance de la cour d'école, la déchetterie, l'entretien et ménage des bâtiments, le cimetière.

Les tâches nécessaires de maintenances particulières, de travaux spécialisés ou trop conséquentes sont attribuées à des artisans, à des sociétés externes, ou à la Corporation forestière par exemple. De nombreuses petites réparations en tout domaine ont été effectuées par F. Curty.

Des mandats spéciaux sont attribués à des spécialistes, tels que géomètre, ingénieur civil, conseiller juridique et Bureau d'assistant au maître de l'ouvrage (BAMO).

4. Commissions

Diverses commissions obligatoires partagent différentes tâches de contrôle et de soutien auprès du Conseil communal. Les membres sont en principe élus pour la durée de la législature. Les membres démissionnaires sont remplacés si nécessaire.

4.1 Commission financière

Comme son nom l'indique, la Commission financière est chargée de différentes tâches tant en termes d'examen divers sur le plan financier, selon l'article 72 de la LFCo, que de propositions quant aux renouvellements des mandats de réviseur. La commission financière est compétente également pour apprécier le caractère nouveau ou lié d'une dépense, dont le montant excède la compétence du conseil communal. Elle transmet son avis, avant le vote par les citoyens lors de l'assemblée.

La Commission financière est composée de 5 membres.

Il s'agit de Mary-Laure Richoz, Présidente, Grégoire Bulliard, Vladimir Colella, Alain Gilliéron, Claude Kolly.

4.2 Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement est composée de 5 membres.

Mathias Mauroux, Victor Arni, Virginie Bulliard, Christophe Cudré-Mauroux et Guy Dafflon.

Hormis le rôle principal de cette commission qui est de soutenir le Conseil communal dans l'élaboration du PAL, elle peut être consultée à propos d'autres projets liés à l'aménagement du territoire ou constructions projetés par le Conseil communal.

4.3 Commission des naturalisations

La Commission des naturalisations est composée de 5 membres, à savoir :

Dominique Haller Sobritz, Daniel Berset, Serge Kaninda, Josiane Rappo, et Sylvie Ulrich.

Cette commission est obligatoire, mais ne fonctionne guère en tant que telle. En effet, très peu de demandes de naturalisation sont soumises à un préavis communal par des citoyens de Autigny, et en 2024, aucune demande n'a été présentée. La dernière date de 2013.

4.4 Commission du Feu et Spécialiste communale du Feu

Suite à la récente réforme cantonale, les différentes fonctions et compétences des sapeurs-pompiers ont été réorganisées, et transférées à la Direction Secours du Réseau Santé de la Sarine (RSS). Les compétences de la commission locale du feu sont celles prévues par le règlement cantonal sur la police du feu qui a été abrogé au 30 juin 2018.

La spécialiste communale est responsable d'assister les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments, des personnes et des animaux. A cet égard, elle examine les projets de construction dans le cadre des procédures de permis de construire pour les dossiers ne nécessitant pas un préavis de l'ECAB. A cet effet, elle utilise le système d'information du bâtiment de l'ECAB (SIBAT). D'une manière générale, elle joue un rôle essentiel dans le contrôle des bâtiments sous l'angle de la protection incendie. Ses tâches sont décrites dans le règlement sur la prévention. Les spécialistes suivent une formation particulière dispensée par l'ECAB et sont accrédités pour les communes dans lesquelles ils officieront.

5. Délégations

5.1 Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises, (ARCOS), Service des curatelles

Cette association intercommunale a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle est le résultat de la réunification de deux services officiels, l'Association intercommunale du Service social de Sarine-Ouest et l'Entente intercommunale pour la gestion du Service des curatelles des communes de Sarine-Ouest. En 2022, le Comité de ARCOS a également créé un service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO) qui permet de soutenir et aider à la réinsertion des personnes assistées.

2025 va profondément remanier l'organisation des services sociaux du canton, et plus particulièrement de notre district afin de répondre aux exigences de la nouvelle LASoc qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026. Celle-ci oblige le regroupement des services par bassin de population de minimum 25'000 habitants.

5.2 Association du cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

La Commune d'Autigny est également représentée au sein de l'assemblée des délégués dans l'association qui regroupe et gère l'administration des cycles d'orientation.

5.3 Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI)

Cette Entente intercommunale dont la Commune d'Autigny est aussi représentée par le biais d'un représentant des communes de Sarine-Ouest au sein du Comité. La gestion courante est effectuée par un comité, la comptabilité étant intégrée dans les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne.

5.4 Réseau Santé Sarine (RSS)

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Elle regroupe la gestion de multiples services intercommunaux au bénéfice de la santé, des EMS et a pour buts :

- d'exploiter le Home de la Sarine (HMS) à Villars-sur-Glâne ;
- d'exploiter le service d'ambulance pour tout le district ;
- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes abritant des résidents provenant du district de la Sarine ;

- de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées (aide à domicile, indemnités forfaitaires).
- de gérer la permanence téléphonique pour la Fondation PassePartout de la Sarine.
- de gérer depuis le 1^{er} janvier 2023, sous la Direction Secours, le Service d'ambulance (SAS) et le Bataillon de la Sarine de sapeurs-pompiers, également rassemblés sous la responsabilité du Comité de direction du RSS.

5.5 Crèches et accueil familial de jour

La gestion de l'accueil extra-familial imposée aux Communes est déléguée par le biais de deux types de structure :

- En tant que membre de Famiya, l'association d'accueil familial de jour de la Sarine, avec une déléguée à l'assemblée générale.
- En ayant une convention avec une ou plusieurs crèches de la région.

Une enquête sur les besoins en matière de places à prévoir est régulièrement envoyée à toutes les familles concernées. Lors de la dernière, qui date de 2022, 11 ménages avaient répondu sur 26 foyers concernés. 91 % avaient répondu n'avoir pas besoin d'offre de garde supplémentaire en crèche ou assistante parentale.

5.6 Traitement communal des eaux usées, STEP d'Autigny

La commune d'Autigny, est membre à part entière de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versant de la Glâne et de la Neirigue. (AEGN). Le 1^{er} comité a été mis sur pied en 1972. Ce n'est qu'en 1989 que débuta la construction de la Step à Autigny, avec en parallèle la construction de 35 km de collecteurs intercommunaux. L'inauguration et par conséquent la mise en service se déroula en 1994. A ladite date 20 communes étaient membres de l'AEGN.

5.6.1 Association Epuration de la Glâne et Neirigue (AEGN)

La dite Association (AEGN) est composée à ce jour de 7 communes (4 district Sarine, Autigny, Chénens, Cottens et Gibloux) et (3 district de la Glâne, Massonnens, Villaz et Villorsonnens). Les organes de l'AEGN sont : 1 comité de direction (exécutif) 1 membre par commune et d'une assemblée des délégué-e-s (législatif) 1 membre par commune. Celle-ci finance à l'heure actuelle exclusivement les frais liés à son entretien pour un fonctionnement optimal. En raison du développement démographique et des exigences dans le domaine du traitement des eaux, ainsi que du plan sectoriel de la gestion des eaux, la STEP d'Autigny devrait être remplacée et assurer le traitement des micropolluants. Le développement est à ce jour pris en charge par l'Association de Communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, (ABVGN).

5.6.2 Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

La planification cantonale de la gestion des eaux veille à l'application de la LCEaux. Afin de répondre aux exigences en la matière, le Plan directeur cantonal a divisé le territoire du canton en 7 bassins versants.

L'Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) a été constituée à fin juin 2022. Elle se compose de 15 communes :

- 8 de la Glâne, membres de l'Association pour l'épuration des eaux du Moyen -Pays de la Glâne et de la paroisse de Sâles. (AIMPGS, STEP DE ROMONT) Billens-Hennens, Le Châtelard, Grangettes, Mézières, Romont, Sâles, Siviriez, Vuisternens-devant-Romont.

- Ainsi que des communes de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versant de la Glâne et de la Neirigue. (AEGN STEP D'AUTIGNY) composée de 7 communes (4 district Sarine, Autigny, Chénens, Cottens et Gibloux) et (3 district de la Glâne, Massonnens, Villaz et Villorsonnens).

Ladite Association a pour tâches la mise en application des quatre domaines du Plan Sectoriel de la Gestion des Eaux. (PSGE). Elle assure en particulier l'application des directives en matière de la gestion des eaux usées. Le plan directeur cantonal, donne les lignes directrices concernant le regroupement des stations d'épuration et par conséquent celles qui devront traiter les micropolluants. Pour le bassin versant ABVGN, il en découle que la STEP de Romont devra être transformée en STAP, (station de pompage).

De ce fait une nouvelle STEP régionale (80'000 équivalents / habitant), devra être construite afin de répondre au développement démographique du bassin versant (ABVGN) ainsi qu'au traitement des micropolluants, vers l'horizon 2035.

5.7 Gestion des déchets

La commune de Autigny a adopté le principe du pollueur-payeur et instauré la taxe au poids dès 2018 déjà. Le compacteur pour les déchets ménagers est accessible tous les jours de 6 h 00 à 21 h 00 par le biais d'une carte électronique attribuée à chaque foyer. Pour les autres déchets, la déchetterie est ouverte les mardis de 17 h 00 à 18 h 30 et les samedis de 9 h 30 à 12 h. Les citoyens peuvent y déposer les papiers et cartons par le biais d'un compacteur spécifique, le PET, l'aluminium, les déchets inertes, le polystyrène expansé, les huiles et les hydrocarbures en faible quantité. Par ailleurs, les encombrants sont récoltés 3 fois dans l'année à la route des Esserts chez un agriculteur. Au même endroit, les citoyens peuvent y déposer les bio déchets, le gazon et les branchages dans des proportions raisonnables et dans le respect des jours, des horaires et des matières admissibles.

Grâce à l'application de MEMO_DECHETS tous les renseignements complémentaires peuvent être consultés



<https://www.memodechets.ch>

5.8 Sylviculture, gestion du domaine forestier communal

La gestion du domaine forestier communal est confiée à l'association Forêts Sarine, au sein de laquelle la Commune de Autigny est représentée par une déléguée. Il est également régulièrement donné mandat à Forêts Sarine pour effectuer certains travaux d'entretien.

5.9 Bibliothèque Régionale (BRA)

La bibliothèque régionale située à AVRÏ, fonctionne grâce non seulement aux élèves et enseignants du cycle d'orientation d'Avry, mais aussi aux participations des communes environnantes. Ainsi, tout citoyen de l'une des communes membres bénéficie du professionnalisme du personnel, mais aussi des activités qui y sont organisées.

5.10 Relations au niveau du district

L'Association Régionale de la Sarine (ARS) a été créée fin 2021. Constituée le 30.06.2022, elle a depuis procédé à l'élaboration des règlements, directives, et à la mise en place de la structure administrative. Désormais, les communes sont régulièrement convoquées pour les Assemblées (budgets, comptes et informations diverses).

Une Conférence des syndics de la Sarine a été initiée par Mme la Préfète qui lui permet régulièrement de faire un point d'information quant au développement des principales Associations regroupant les communes du district (RSS, COSAHL, ARS) ainsi que l'évolution du Plan Directeur Régional (PDR).

6. Collaborations intercommunales Autigny-Chénens- Cottens

6.1 Cercle scolaire intercommunal

Depuis de très nombreuses décennies, l'école d'Autigny faisait partie du cercle scolaire de Autigny-Chénens. La Commune d'Autigny en était le siège. Elle l'est restée dans le cadre de la fusion du cercle scolaire avec celui de Cottens, fusion entrée en vigueur depuis la rentrée scolaire de août 2024.

Initié depuis le 15 novembre 2023 à la demande de la Commune de Cottens, le projet de fusion s'est donc concrétisé et demande déjà une 1^{ère} année de fonctionnement complète pour un réel bilan. Toutefois, après quelques adaptations minimales, le 1^{er} trimestre s'est déjà déroulé à satisfaction pour l'ensemble des intervenants.

Un gros travail et de nombreuses heures de discussions, explications et d'organisation ont été demandées tant au niveau des exécutifs, mais aussi du personnel, puisqu'Autigny assure désormais également le secrétariat des écoles, grâce à l'activité efficace de notre secrétaire communale, Mme Erika Chappuis.

La comptabilité du cercle se trouve également intégrée dans la comptabilité de Autigny, l'équilibre du sous-chapitre étant réalisé par les charges et produits imputables à chacune des trois communes. Celui-ci est régi par une convention entre les trois communes.

Les bâtiments scolaires, ainsi que l'administration communale restent la propriété de chaque commune. Par contre, les frais liés à l'occupation des différentes salles, au fonctionnement administratif (directeur et secrétariat d'école, papier, copieur, activités manuelles, logopédie, ...) sont partagés selon une clé de répartition entre les communes.

6.2 Accueil extra-scolaire

L'accueil extra-scolaire Les Fourmi'Z a été créé pour la rentrée scolaire de 2012 par Autigny et Chénens. Toutefois, il reste autonome malgré la nouvelle composition du cercle scolaire 2024. Comme le groupement scolaire, il fonctionne selon les mêmes principes, sur la base, d'une convention et d'une clé de répartition, pour les deux communes. Un regroupement est envisagé dans le futur, à voir quand.

Depuis sa création, la fréquentation n'a cessé d'augmenter, même si elle évolue chaque année en fonction du nombre de familles qui souhaitent en bénéficier. Les horaires d'ouverture (6 h 30- 18 h 30) chaque jour de la semaine, sauf le mercredi, ont été dès le début fixés afin de faciliter l'activité professionnelle des parents. Pour l'année scolaire 2023-2024, 60 enfants sont inscrits pour 37 familles. Les ouvertures des différentes plages horaires varient en fonction des demandes. Les plages horaires de midi et d'après école sont très fréquentées.

Des tests d'ouverture pendant les vacances, mais surtout en début et fin des vacances d'été pour les 3 communes sont en discussion. Il n'est toutefois toujours pas possible d'envisager une ouverture régulière le mercredi, faute d'un intérêt concret suffisant de la part des familles.

En 2024, la Société COOKIDS, dont le contrat avec a été renouvelé, livre les repas dans la petite salle de la halle polyvalente. Celle-ci a été insonorisée dans le courant de l'année, ce qui permet des échanges plus agréables.

6.3 Devoirs surveillés

L'instauration de périodes post scolaires afin de permettre aux enfants d'effectuer leurs devoirs dans un cadre collectif, a été suscité par la nouvelle loi scolaire. Cette appellation « devoirs surveillés » demande toutefois à être revisitée, car très souvent, les enfants inscrits, ont besoin de plus qu'une simple surveillance, mais aussi d'un véritable soutien. A fin 2024, environ 17 enfants ont pu bénéficier de cette aide sur tout le cercle scolaire (Cottens y compris) au cours des périodes scolaires.

6.4 Transports scolaires

Cette nécessité suit bien sûr les impératifs de la gestion du cercle scolaire et du déplacement nécessaire des enfants, d'une commune à l'autre. La gestion de ces transports s'est imposée en son temps, afin de relier les trois communes de façon sécurisée et efficace, tout en assurant une gestion et maîtrise des coûts raisonnable. Le projet de fusion a donc adapté les trajets entre les 3 communes concernées. Il a été décidé d'adopter une formule souple avec le maintien de nos deux bus et le renfort de deux bus supplémentaires. Un contrat annuel pour la location de deux bus a été signée avec une entreprise de transports. L'expérience montrera ensuite le chemin à suivre : continuer ainsi, ou étudier d'autres variantes.

6.5 Approvisionnement en EAU

L'approvisionnement en eau de la Commune de Autigny dépend essentiellement de la fourniture d'eau par la Commune de Chénens. Pour le quartier de la Briqueterie, l'eau est fournie par la commune de La Brillaz ; ainsi que la mise à disposition des installations concernant l'épuration.

Une convention a été établie entre les deux communes afin de fixer les modalités d'approvisionnement et financières. Le PIEP (approuvé en 2019 par la DIAF) a permis d'envisager les travaux à effectuer prioritairement, mais aussi d'évaluer les faiblesses et forces de cette situation pour l'approvisionnement de la Commune d'Autigny. Ainsi, la création d'un accès facilité pour un approvisionnement auprès de l'AESO limite les risques encourus par les citoyens d'Autigny, en cas de problème extraordinaire généré par un incident, tel qu'une pollution sur le réseau de Chénens.

En collaboration avec le SAAV, les procédures d'analyses, de contrôle du réseau d'eau, mises en place par le conseiller en charge, en collaboration avec l'employé communal, sont suivies avec attention.

La pose de systèmes de détection des fuites d'eau a permis de réparer au plus vite un certain nombre de canalisations concernées selon l'importance de ces fuites, que ce soit des fuites du réseau communal, ou celles privées des propriétaires. Ces réparations se poursuivront au meilleur rythme possible. Le chapitre EAU POTABLE étant déficitaire, un prélèvement d'avance sur réserve ne peut perdurer, et la tarification de la fourniture de l'eau sera révisée dès 2025.

6.6 Cimetière communal

Le cimetière communal situé autour de l'église d'Autigny, accueille tout citoyen décédé le souhaitant, selon un règlement identique aux deux communes, mais avec là encore, une convention, entre Autigny et Chénens, réactualisée et signée le 1er septembre 2020. Elle a pour but de régler les lieux d'inhumation l'organisation les questions (cimetière public) sur le territoire des communes d'Autigny-Chénens notamment l'organisation, le statut des biens, leur utilisation et la répartition des frais. Le règlement révisé en 2020, et approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales début 2021, prévoit que la désaffectation peut être réalisée après 25 ans

7. Autres collaborations

7.1 Conférence des syndics de Sarine-Ouest

Une collaboration informelle, est concrétisée par la Conférence des syndics de Sarine-Ouest. Celle-ci réunit, entre deux et quatre fois par année, et comme son nom l'indique les syndics des communes de Autigny, Avry, Chénens, Cottens, La Brillaz, Neyruz, Prez. Suite à sa fusion avec Grolley effective dès le 1^{er} janvier 2025, la commune de Ponthaux ne fera plus partie de zone appelée Sarine-Ouest. Lors de ces séances, différents thèmes quant à l'organisation, au fonctionnement de certains services, aux relations externes, etc.... sont discutées, font parfois l'objet de synthèses. Toutes les communes étant confrontées souvent aux mêmes problèmes, ces séances permettent à chacun de se situer et éventuellement de faire avancer certaines démarches.

7.2 Tirs obligatoires

Depuis l'incendie du stand de tir d'Autigny du 26 mars 2017, le projet de reconstruction n'a pas abouti et la Société de tir a changé de domicile cantonal. Afin de solutionner l'obligation des tirs obligatoires, la Commune d'Autigny a signé une convention avec la Commune du Gibloux, et participe donc au frais de fonctionnement de celle-ci.

7.3 Groupe de travail Mobilité Sarine-Ouest

Ce groupe de travail avait été initialement créé pour pouvoir améliorer la collaboration avec le Service cantonal de la Mobilité (SMo), les TPF et Car Postal, partager les besoins et demandes des communes qui ne disposaient pas de gare, et ou de transports publics développés. A l'heure actuelle, la vision de la mobilité plus globale, incite ce

groupe à s'étendre à l'avenir également pour l'ensemble des communes de Sarine-Ouest, afin d'affiner et de préciser les besoins et interactions, d'améliorer toujours plus, le service public rendu aux citoyens. Toutefois, ceci tout en sachant, que tout vœu, aussi intéressant et justifié soit-il, ne peut jamais être réalisé, et encore moins perdurer, pour un seul individu, ou un trop petit groupe d'individus... Une offre proposée se doit d'être utilisée pour pouvoir la pérenniser.

8. Sociétés locales

L'ensemble des sociétés locales rassemblent les habitants des deux communes Autigny et Chénens. Activités diverses, lotos, dons et cotisations des membres, subventions communales leur permettent de faire vivre leur intérêt qu'il soit, culturel, sportif ou autre.

8.1 Fanfare

Cette société locale, La Mauritia (<http://lamauritia.ch/>) est une des plus anciennes du village (1948), et est encore très active. Régulièrement elle offre aux habitants de la Commune, un concert annuel seul en collaboration avec le chœur mixte, ou d'autres fanfares, organise le repas de Noël pour les Aînés. Ses membres participent aussi très régulièrement aux différents giron de musique organisés dans le canton.

8.2 Chœur mixte

Créé le 15 janvier 1970, le chœur mixte d'Autigny-Chénens, participe régulièrement aux différentes célébrations religieuses, présente ses créations et organise des concerts. En septembre 2022, il a fêté sa nouvelle bannière, et son 50^{ème} anniversaire comme il se doit. Désormais, il organise régulièrement un concert avec d'autres chœurs régionaux, ou avec La Mauritia.

8.3 Looping

Le Looping regroupe les différentes activités sportives proposées : de la gymnastique pour toutes les tranches d'âge, enfants à seniors, athlétisme, yoga, badminton, tir à l'arc, La palette de d'activités s'élargit également par la fréquentation de la halle par d'autres sociétés, telles que le volley, gym seniors, breaking (fin en juillet 2024).

8.4 Ski-Club Tooschuss

Le ski-club est très actif pendant la saison d'hiver. Hormis de nombreuses activités variées et adaptées aux capacités de chacun, il organise des cours pour tous les âges, des débutants aux avancés.

8.5 FC Chénens-Autigny

Les amateurs du ballon rond ne trouveront plus leur bonheur auprès du FC Chénens-Autigny. Celui-ci a été dissous. Les citoyens d'Autigny intéressés doivent désormais se tourner vers d'autres clubs, comme celui de Sarine-Ouest par exemple.

8.6 Société de jeunesse

Cette société est restée la société d'Autigny seule, même si elle accepte de nombreux jeunes des villages environnants. Cartons du cœur, organisation pratique de la fête du 1^{er} août et de son feu, théâtre, chants du 1^{er} mai.... La jeunesse s'implique beaucoup dans la vie du village.

Le Comité d'organisation du 27^{ème} giron des jeunes sarinoises prévu du 25 au 29 juin 2025, a organisé et géré tout au long de l'année 2024, l'ensemble des domaines nécessaires pour un tel évènement : sécurité, subsistance, bénévoles etc... afin que la concrétisation de toutes ces décisions puissent se mettre en place à satisfaction dès le 1^{er} janvier 2025.

8.7 Union des Sociétés locales AUTIGNY-CHENENS (USL)

Elle organise le planning des manifestations et lotos en collaboration avec chaque société locale qui la compose. Le Comité gère également le stock de boissons déposé dans la cuisine de la halle.

9. Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois. Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation.

9.1 Bâtiments communaux

9.1.1 Administration communale

Après avoir été longtemps au domicile du secrétaire communal, l'administration communale a trouvé sa place dans l'ancienne école, en occupant d'anciennes classes. Ainsi, le bureau communal composé de deux pièces et une annexe, est intégré avec l'école dans un seul et même bâtiment. Devenu trop exigu avec les années et l'évolution des collaborations nécessaires, le Conseil communal a avancé dans l'étude d'une autre organisation pratique.

9.1.2 Ecole

Afin de pouvoir organiser au mieux les salles de classes en collaboration avec la commune de Chénens, il a été nécessaire d'agrandir l'école en 1999. 3 salles de classes, pour les enfants de primaires, deux salles pour les enfantines, avec les salles complémentaires pour les ACT-ACM, l'école est suffisamment spacieuse pour accueillir les élèves. La répartition des niveaux de classe entre les écoles se règle entre les trois communes, en collaboration avec le directeur d'école. Traditionnellement toutefois, les classes enfantines étaient organisées pour rester sur Autigny. Suite à la fusion des cercles scolaires Autigny-Chénens et Cottens, les classes enfantines ont déménagé à Cottens, et ce sont les élèves des 7 H et 8 H qui ont pris leurs quartiers à Autigny.

L'année scolaire 2024-2025 a débuté avec l'effectif suivant :

Type de classe	Somme réelle du nombre d'élèves	AUTIGNY
1H	46	14
2H	43	12
3H	32	12
4H	35	7
5H	44	13
6H	29	9
7H	42	6
8H	51	8
		81

9.1.3 Halle polyvalente

La halle polyvalente a été construite fin 1989 avec une belle qualité. Toutefois, bien qu'elle ne corresponde peut-être plus tout à fait aux standards actuels, le Conseil communal a procédé à de gros frais d'entretien seulement depuis ces dernières années. En 2024, la petite salle a été entièrement rénovée. La verrière a été remplacée, l'éclairage amélioré et l'acoustique revue pour permettre aux enfants de l'AES de prendre leurs repas dans un environnement plus agréable.

9.1.4 Déchetterie

Actuellement la commune d'Autigny ne possède pas les terrains sur lesquels sont récoltés les déchets, qu'ils soient ménagers ou jugés encombrants puisque ceux-ci appartiennent à des privés. Seul le cabanon en bois à la déchetterie est propriété de la Commune. Pour une meilleure gestion des déchets, il serait souhaitable à l'avenir de développer une nouvelle déchetterie regroupant l'ensemble des activités. Le manque de terrains actuels propices à ce projet en limite son développement.

9.1.5 Buvette des Glières

Initialement ce bâtiment situé près de l'ancien terrain de football était appelé « la buvette du foot ». Bien que racheté par la Commune en 2003, à un moment où le club ne disposait que de peu de moyens, les locations de la buvette par des privés pour des fêtes de famille, ou de sociétés, étaient gérées et encaissées par le club. Courant 2018, le FC a manifesté son intention de ne plus utiliser le terrain attenant, et donc de remettre son mandat d'entretien, et matériel investi dans la buvette. Le Conseil communal a donc repris la gestion de la mise à disposition du bâtiment. Avec satisfaction, nous constatons que de nombreux locataires ponctuels s'intéressent chaque année un peu plus à cette buvette, et permettent ainsi un apport financier intéressant. Un projet d'aménagement des douches et vestiaires a été esquissé en 2024. Il sera développé en 2025.

9.2 Parchets communaux

Essentiellement agricole, le territoire communal détient un certain nombre de parchets communaux, loués en priorité aux agriculteurs domiciliés à Autigny. Un bail périodiquement révisable est signé avec chaque locataire.

10. Patrimoine financier

Par définition, le patrimoine financier réunit l'ensemble des biens financiers (aussi appelés actifs), obligations, actions, dettes, biens mobiliers, des liquidités sur votre compte bancaire, votre épargne ou encore vos placements sur ou hors des marchés financiers. Toutefois, dans le cadre de MCH2, ceux-ci sont majoritairement nécessaires à la gestion de la commune. Restent donc en tant que patrimoine financier de la commune, les biens permettant un pur rendement financier.

Le passage au MCH2 exige une réévaluation du patrimoine financier sur la base de la juste valeur. Les corrections de valeurs qui en résultent sont enregistrées en contre partie du compte passif « Réserve liée aux retraitements du patrimoine financier ». Les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas amorties. Elles seront cependant régulièrement réévaluées à leur valeur vénale (art. 43 LFCo).

10.1 Maison de la Gravière

Ainsi la Maison de la Gravière (et la parcelle concernée) constitue pour la Commune un élément de son patrimoine financier.

La Commune dispose de peu de terrain constructible en tant que propriétaire public. Lors de l'élaboration du PAL, la Commune a accepté la mise en zone de certaines parcelles, à condition que les propriétaires signent un pacte d'emption et de préemption. L'obligation de procéder à une construction dans les cinq années qui suivent la validation du PAL faisait partie de ces pactes. A défaut, les zones accordées en zone à bâtir peuvent devenir propriété de la Commune, ou redevenir agricoles, selon le cas.

Ainsi, fut fait avec les propriétaires de deux parcelles en 2016. En 2019, les propriétaires de la parcelle Art. 861 (113 NM) ayant émis l'intention de vendre leur propriété, le Conseil communal a soumis l'approbation de cet investissement à l'assemblée communale, qui l'a approuvé. Actuellement, la maison située sur cette parcelle est toujours louée, en attendant la réalisation d'un futur projet. Fin 2023, le délai d'emption étant échu pour une partie de la deuxième parcelle (Art. 1026) le Conseil communal avait donc approché les propriétaires concernés,

afin que le contrat convenu puisse être concrétisé. Fin 2024, une demande de permis de construire faite par les propriétaires était à bout touchant et 2025 verra ainsi cet article 1026 densifié comme souhaité.

11. Finances et Impôts

La Commune de Autigny a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1^{er} janvier 2022, ce passage aux normes MCH2 a été une étape cruciale pour la commune, et a fait l'objet d'un important travail sur le plan informatique, mais aussi de la part de la caissière, afin d'adapter le nouveau plan comptable, de procéder aux différentes réévaluations des immobilisations, l'obligeant à un retour en arrière de 20 ans. Pour ce troisième exercice qu'est celui de 2024, tant l'esprit que la structure du nouveau plan comptable est maintenant acquise, et les comparaisons sont possibles et facilitées.

En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

Concernant la réévaluation nécessaire de tous les biens communaux, que ce soit ceux relevant du patrimoine administratif, ou ceux du patrimoine financier, la charge impactant la Commune à ce titre a été minime. En effet, peu d'amortissements supplémentaires avaient été réalisés depuis plusieurs années.

Pour rappel, désormais, la création de provisions et d'amortissements supplémentaires est interdite.

Les taux d'amortissements respectent, selon l'objet des immobilisations, un taux fixe linéaire variable selon l'objet à amortir.

Nous ne rappellerons pas ici, l'influence et les conséquences de cette nouvelle norme comptable, qui apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats. Ceux-ci s'affichent à trois niveaux. En principe, toutes les informations relatives aux comptes 2024 se trouvent dans ce rapport.

11.1 Présentation taux d'impôt et taxes communales

Le taux d'impôt (revenu, fortune, bénéfice et capital) à Autigny est de 90%.

La contribution immobilière est fixée à 2°/∞.

Le détail des autres taxes eau potable, épuration, chiens et non-pompier, et autres émoluments se trouvent sur le site internet de la Commune <https://www.autigny.ch/administration/finance/impots-et-taxes/>

11.2 Passage de MCH1 à MCH2, base légale et conséquences

Pour rappel, le passage de MCH1 à MCH2 trouve sa base légale dans :

- la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6) (https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6) entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.
- l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61) (<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>)
- le règlement des finances (RFin) de la Commune d'Autigny
- le règlement d'exécution des finances (REFin) de la Commune d'Autigny

Ces deux derniers se trouvent sur <https://www.autigny.ch/content/finances-communales>

11.3 Budget 2024

Le budget 2024 a été présenté à l'assemblée communale le 28 novembre 2023. Il présentait un résultat positif de 2'126.- CHF pour un total de charges de 3'995'991.- CHF et de revenus pour 3'998'117.- CHF.

Lors de cette assemblée cinq investissements ont été proposés pour un montant total net de 830'000- CHF.

11.4 Comptes 2024

Désignation	Budget 2024		Comptes 2024		Différences Comptes 2024 / budget 2024		Différences comptes / 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Solde (+charges / - revenus)	Variation %	Solde (+charges / - revenus)	Variation %
ADMINISTRATION GENERALE	426'101	88'140	514'725	113'439	63'325	26.22%	89'602	28.75%
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	99'361	39'290	455'800	351'696	44'033	593.36%	36'310	53.56%
FORMATION	1'512'232	464'314	1'879'155	809'271	22'318	2.13%	79'430	8.02%
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	144'186	77'100	151'015	108'122	- 24'193	-36.06%	12'034	38.99%
SANTE	373'293	2'000	364'694	7'957	-14'556	-3.92%	43'919	14.04%
PREVOYANCE SOCIALE	458'611	10'770	465'565	12'592	5'132	1.15%	55'644	14.00%
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	204'160	0	221'837	0	17'677	8.66%	25'399	12.93%
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	640'052	528'859	693'028	572'473	9'362	8.42%	9'715	8.77%
ECONOMIE PUBLIQUE	8'515	2'720	8'436	3'314	- 673	-11.62%	- 1'273	-19.91%
FINANCES ET IMPÔTS	129'480	2'784'924	107'064	3'020'904	258'396	9.73%	173'322	6.32%
TOTAL	3'995'991	3'998'117	4'861'319	4'999'767				
Résultat 2024	2'126		138'448					

11.5 Budget 2025

Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Variation Budget 2025 / . Budget 2024	Variation budget 2025 / 2024
ADMINISTRATION GENERALE	446'219	337'961	108'258	32.03%
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	56'579	60'071	- 3'492	- 5.81%
FORMATION	1'143'661	1'047'918	95'743	9.14%
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	2'337	67'086	- 64'749	- 96.52%
SANTE	376'670	371'293	5'377	1.45%
PREVOYANCE SOCIALE	430'466	447'841	- 17'375	- 3.88%
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	207'860	204'160	3'700	1.81%
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	160'327	111'193	49'134	44.19%
ECONOMIE PUBLIQUE	17'257	5'795	11'462	197.79%
FINANCES ET IMPÔTS	- 2'761'927	- 2'655'444	- 106'483	4.01%
Résultat	- 79'449	2'126		

11.6 Commentaires du résultat

Les comptes 2024 présente cette année un résultat positif sans démesure de 138'448.21 CHF qui représente 2.85 % des charges. Globalement, le total des charges et recettes s'est fortement accru en raison de la fusion des cercles scolaires, qui par transparence, fait apparaître les charges mais également les revenus indirects en raison de la mise à disposition des locaux pour le cercle scolaire fusionné pour chacune des trois communes concernées.

La dissolution de la provision de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg (compte 20960.00) pour 74'598.85 CHF et de la réserve PC (Protection civile - compte 20910.00) pour 316'078.55 CHF l'ont impactées à deux titres. Ces deux écritures ont touché la charge sur l'exercice 2024, mais aussi la trésorerie communale. En effet, la réserve PC n'était contrebalancée que par un compte bancaire de 4'267.70, qui avait été utilisé il y a de très nombreuses années pour financer certains travaux dans la halle.

De façon globale, les chapitres Administration générale, Ordre et sécurité publics-Défense ainsi que Trafic et télécommunications ont été plus élevés que prévus pour plusieurs raisons :

- Administration générale : dossiers Personnel, Finances, informatique et Fusion des cercles scolaires ont généré plus de séances du Conseil communal, ainsi que plus d'heures de vacations qu'envisagé lors du budget. Les adaptations informatiques nécessaires ne cessent de croître.
- Ordre et sécurité publics-Défense : les amortissements restants concernant le CSPI de Sarine-Ouest ont pu être liquidés, puisque désormais c'est la Direction Secours par le Réseau Santé Sarine qui a le lead en matière de Défense incendie. La charge nette dû à la dissolution de la réserve PC impacte ici lourdement les comptes pour 2024 (pour plus de 50'000.- CHF, comptes 1620.3690.00 et 1620.4501.00)
- Trafic et télécommunications : le prix de sel et la météo, les réparations urgentes sur la route de Cottens, ainsi que la réfection de grilles dans la ruelle du café ont fortement impacté ce chapitre.
- Concernant la répartition des Impôts et taxes les variations par rapport au budget sont :

- Impôt sur le revenu	+	162'316.- / 8.87%
- Impôt sur la fortune	-	- 10'638.- / -7.94%
- Impôt sur les gains immobiliers	+	29'589.- / 46.82%
- Impôt à la source	-	28'017.- / - 50.75%
- Impôt sur les mutations et successions	-	23'964.- / - 25.97%

11.7 Annexes aux comptes annuels

11.7.1 Etat du capital propre (art. 13 OFCo)

Bilan au :

Bilan au :

Compte	Libellé	01.01.2024	Débit	Remarque	Crédit	Remarque	31.12.2024
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1'216'708.85	39'464.36		146'713.20		1'323'957.69
29001.00	Financement spécial approvisionnement en eau - maintien de la valeur	101'677.10			340.00	Attribution à la réserve	102'017.10
29001.01	Financement spécial approvisionnement en eau - équilibre du compte						
29002.00	Financement spécial traitement des eaux usées - maintien de la valeur	789'482.15	2'861.00	Prélèvement à la réserve			786'621.15
29002.01	Financement spécial traitement des eaux usées - équilibre du compte	420'363.80			146'373.20	Attribution à la réserve EC	566'737.00
29004.00	Avance de la commune "compte des eaux"	- 94'814.20	36'603.36	Augmentation prêt de la commune			- 131'417.56
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		7'824.80		-		54'773.70
29500.00	Patrimoine administratif, autres	62'598.50	7'824.80	Prélèvement sur réserve réévaluation bilan			54'773.70
2990	Résultat annuel		-		-		138'448.21
29900.00	Résultat annuel					Bénéfice annuel 2024	138'448.21
2999	Résultats cumulés des années précédentes	3'052'652.88	-		-		3'052'652.88
29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	3'052'652.88					3'052'652.88

11.7.2 Tableau des provisions (art. 14 OFCo)

Tableau des provisions (art. 14 OFCo)

Bilan au :

Compte	Libellé	01.01.2024	31.12.2024	Variation
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	74'598.85	-	- 74'598.85
20860.00	Provision caisse de pension Etat de Fribourg	74'598.85	-	- 74'598.85
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	316'078.55	-	- 316'078.55
20910.00	Réserve PC - constructions abris, places rachat	316'078.55	-	- 316'078.55

Tableau des participations (art. 15 OFCo)

TABLEAU DES PARTICIPATIONS 2024 (art. 15 OFCo)

Compte	Nom-forme juridique	Activités et buts	Nombre de titres	Valeur comptable
10702.00	Agy Expo SA	Promouvoir le développement économique dans le canton de Fribourg et à cet effet d'entretenir et de développer un centre d'expositions et de conférences situé sur le territoire de la commune de Granges-Paccot, en le mettant à disposition à une société d'exploitation par contrat de location (cf. statuts pour but complet).	40	CHF 3'000.00

11.7.3 Tableau des garanties (art. 18 let.e FLCo & art. 16 OFCo)

TABLEAU DES GARANTIES 2024 (art. 18 let.e FLCo & art. 16 OFCo)

Associations de communes	Etat au 31.12.2023	Etat au 31.12.2024
Cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut Lac français	275'385.00	356'423.00
Réseau Santé de la Sarine	121'657.30	210'537.40
ARCOS	1'177.00	330.90
Association pour l'épuration de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)	163'900.00	155'439.00
Total	562'119.30	722'730.30

11.8 Indicateurs financiers

11.8.1 10.81 Taux d'endettement net

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET				Variation / 2023
Capitaux de tiers	20		5'556'533.60	
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		722'730.30	
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	1'090'715.10	
Patrimoine financier	-	10	3'800'565.33	
= Dette nette			1'387'983.47	797'726.00
Revenus fiscaux		40	2'586'866.80	91'377.35
TAUX D'ENDETTEMENT NET			53.66%	30.00%
(Dette nette / Revenus fiscaux)				

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

11.8.2 Degré d'autofinancement

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT				Variation / 2023
Solde du compte de résultats			138'074.56	
Amortissement du PA	+	33	228'900.00	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	146'713.20	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	430'141.76	
Réévaluations emprunts PA	+	364		
Réévaluations participations PA	+	365		
Amortissements des subventions d'investissements	+	366		
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	77'680.00	

Amortissements supplémentaires	+	383		
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387		
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487		
Attributions au capital propre	+	389		
Prélèvements sur le capital propre	-	489	7'824.80	
Réévaluations PA	-	4490		
= Autofinancement			- 1'958.80	- 548'415.67
Immobilisations corporelles		50	1'208'717.20	
Investissements pour le compte de tiers	+	51		
Immobilisations incorporelles	+	52		
Prêts	+	54		
Participations et capital social	+	55		
Propres subventions d'investissements	+	56		
Investissements extraordinaires	+	58	-	
= Investissements bruts			1'208'717.20	857'583.30
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60		
Remboursements	+	61		
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62		
Subventions d'investissements acquises	+	63	182'883.60	
Remboursement de prêts	+	64		
Transfert de participations	+	65		
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66		
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68		
= Recettes d'investissement			182'883.60	106'483.00
Investissements bruts			1'208'717.20	
Recettes d'investissement	-		182'883.60	
= Investissements nets			1'025'833.60	751'100.30

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT**0.19%**

(Autofinancement / Investissements nets)

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

11.8.3 Part des charges d'intérêts

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			Variation / 2023
Charges d'intérêt	340	64'081.02	
Revenus des intérêts	- 440	16'156.10	
= Charges d'intérêts net		47'924.92	30'190.32
Revenus fiscaux	40	2'586'866.80	
Patentes et concessions	+ 41		
Taxes	+ 42	672'304.39	
Revenus divers	+ 43		
Revenus financiers	+ 44	120'415.86	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	430'141.76	
Revenus de transfert	+ 46	1'100'444.50	
Revenus extraordinaires	+ 48	7'824.80	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487		
Prélèvement sur le capital propre	- 489	7'824.80	
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	7'824.80	
= Revenus courants		4'917'998.11	873'550.50
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0.97%	0.54%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			
Valeurs indicatives:			
0% – 4% bon			
4% – 9% suffisant			
> 9% mauvais			
Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée			

11.8.4 Dette brute par rapport aux revenus

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS				Variation / 2023
Engagements courants		200	421'363.62	
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		722'730.30	
Engagements financiers à court terme	+	201		
Instruments financiers dérivés	-	2016		
Engagements financiers à long terme	+	206	4'911'171.10	
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	1'090'715.10	
= Dette brute			4'964'549.92	-706'178.95
Revenus fiscaux		40	2'586'866.80	
Patentes et concessions	+	41		
Taxes	+	42	672'304.39	
Revenus divers	+	43		
Revenus financiers	+	44	120'415.86	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	430'141.76	
Revenus de transfert	+	46	1'100'444.50	
Revenus extraordinaires	+	48	7'824.80	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487		
Prélèvement sur le capital propre	-	489	7'824.80	
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	7'824.80	
= Revenus courants			4'917'998.11	873'550.50
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			100.95%	-39.26%

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives:

< 50% très bon

50% – 100% bon à moyen

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

11.8.5 Proportion des investissements

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			Variation / 2023
Immobilisations corporelles	50	1'208'717.20	
Investissements pour le compte de tiers	+ 51		
Immobilisations incorporelles	+ 52		
Prêts	+ 54		
Participations et capital social	+ 55		
Propres subventions d'investissements	+ 56		
Investissements extraordinaires	+ 58	-	
= Investissements bruts		1'208'717.20	857'583.30
Charges de personnel	30	740'008.95	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1'093'367.58	
Réévaluations sur créances	- 3180		
Charges financières	+ 34	77'525.27	
Réévaluations, immobilisations PF	- 344		
Charges de transfert	+ 36	2'493'408.55	
Réévaluations, emprunts PA	- 364		
Réévaluations, participations PA	- 365		
Amortissements, subventions d'investissements	- 366		
Charges de personnel extraordinaires	+ 380		
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381		
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840		
Charges de transfert extraordinaires	+ 386		
= Dépenses courantes		4'404'310.35	1'107'484.81
Dépenses courantes		4'404'310.35	
Investissements bruts	+	1'208'717.20	
Dépenses totales		5'613'027.55	1'965'068.11
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		21.53%	11.91%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen à élevé

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

11.8.6 Part du service de la dette

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE			Variation / 2023
Charges d'intérêts	340	64'081.02	
Revenus des intérêts	- 440	16'156.10	
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	228'900.00	
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364		
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365		
Amortissements subventions d'investissements	+ 366		
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	77'680.00	
= Service de la dette		199'144.92	44'204.32
Revenus fiscaux	40	2'586'866.80	
Patentes et concessions	+ 41		
Taxes	+ 42	672'304.39	
Revenus divers	+ 43		
Revenus financiers	+ 44	120'415.86	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	430'141.76	
Revenus de transfert	+ 46	1'100'444.50	
Revenus extraordinaires	+ 48	7'824.80	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487		
Prélèvement sur le capital propre	- 489	7'824.80	
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	7'824.80	
= Revenus courants		4'917'998.11	873'550.50
PART DU SERVICE DE LA DETTE		4.05%	0.22%
(Service de la dette / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

11.8.7 Dette nette par habitant

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS				Variation / 2023
Capitaux de tiers	20	5'556'533.60		
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	722'730.30		
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	1'090'715.10		
Patrimoine financier	- 10	3'800'565.33		
= Dette nette		1'387'983.47		797'726.00
Population résidente permanente		804.00		10
DETTE NETTE PAR HABITANT		1'726.35		982.95
(Dette nette / Population résidente permanente)				

-330.23

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

11.8.8 Taux d'autofinancement

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT				Variation / 2023
Solde du compte de résultats			138'074.56	
Amortissement du PA	+	33	228'900.00	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	146'713.20	513'687.76
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	430'141.76	
Réévaluations emprunts PA	+	364		
Réévaluations participations PA	+	365		
Amortissements des subventions d'investissements	+	366		
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	77'680.00	
Amortissements supplémentaires	+	383		
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387		
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487		
Attributions au capital propre	+	389		
Prélèvements sur le capital propre	-	489	7'824.80	515'646.56
Réévaluations PA	-	4490		
= Autofinancement			- 1'958.80	- 540'590.87
Revenus fiscaux		40	2'586'866.80	
Patentes et concessions	+	41		
Taxes	+	42	672'304.39	
Revenus divers	+	43		
Revenus financiers	+	44	120'415.86	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	430'141.76	
Revenus de transfert	+	46	1'100'444.50	
Revenus extraordinaires	+	48	7'824.80	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487		
Prélèvement sur le capital propre	-	489	7'824.80	
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	7'824.80	
= Revenus courants			4'917'998.11	873'550.50
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			-0.0398%	-13.36%
(Autofinancement / Revenus courants)				

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

12. Et plein d'autres tâches encore.....

Pour le Conseil communal, hormis la gestion des tâches régulières nécessaires au bon fonctionnement de la commune, et au suivi des investissements, des demandes, des tâches ou informations particulières nous sont parvenues en 2024 :

- Toujours s'adapter aux nouveaux outils informatiques, lire de nombreux documents, directives, règlements, lois etc
- Régler de nombreux détails, qui bien que paraissant menus, permettent d'améliorer et d'avancer dans un fonctionnement pragmatique, parlementer afin de trouver des solutions, des compromis parfois...
- Participer à de nombreuses séances intercommunales, que ce soit au niveau du district, ou du canton.
- Participation à différentes séances organisées dans le cadre du Plan directeur cantonal, et du plan directeur de la Sarine.
- De nombreuses mises en consultation d'avant-projets de lois, de règlements divers, sont adressées au Conseil communal. Il est soutenu pour y répondre, et confirmer son préavis, par les prises de position de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF).
- Régulièrement, le Conseil communal doit préavisier le renouvellement des patentes existantes sur le territoire communal, vérifier que les contrôles des installations de citernes à mazout, connexions au réseau d'eau communale différenciées des sources, par exemple, respectent les prescriptions cantonales et fédérales.
- Gestion du personnel, tant fixe qu'auxiliaire.
- Réfléchir à l'avenir, pas seulement avec une vision à très court terme mais si possible, plus loin encore.

13. Conclusion

Gérer une commune représente un travail considérable, et contrairement à ce que nombreux citoyens pensent, le Conseil communal d'une petite commune, n'a guère de marge de manœuvre, tant financière que juridique. Toutes les décisions doivent être formalisées selon des procédures bien définies, et surtout répondre à un cadre juridique très strict.

En outre, le Conseil communal d'Autigny, tient à observer une ligne d'équité en tout domaine, et si parfois les apparences sont trompeuses, c'est que les conditions particulières, qui ne peuvent être divulguées à tout un chacun, sont aussi différentes.

Ce rapport de gestion, reste d'abord une présentation de la Commune et de ses différents interlocuteurs, ou partenaires. Ainsi, vous y trouvez différents éléments financiers et annexes sur l'activité du Conseil communal.

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir vous rencontrer, lors de notre prochaine assemblée du 19 mai 2025. C'est à cette occasion, que nous pouvons apprendre à nous connaître, vous citoyens, et nous vos élus, qu'un contact plus personnel de vive voix peut s'établir, sûrement plus constructif et enrichissant, que des écrits.

A bientôt, le plaisir de vous retrouver donc nombreux à cette occasion !